



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et les quatre septembres à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire.

Etaient présents : Evelyne VILELA - Laurent BRUSSET – Roland LIFFRAN – Marion ORSATELLI – Jean-Jacques BEAUMET – Aurélien DE QUILLACQ- Maryse BORIE – M. Robin KOTCHIAN – Mme Elisabeth THOMAS - M. Christophe LECLERC - Mme DE LEEUW Cathelijn - Mme Claire RICHAUD et M. Stéphane CHARANCON

POUVOIRS : Mme Audrey ARMAND à M. Roger ROSSIN

1 – Délibération virement de crédit n°1 (délib 19/2023)

CREDITS A OUVRIR							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	F	012	6413		HCS	Charges du personnel	20 000.00	
D	I	21	2152	00012	HCS	Mobilier Urbain	15 000.00	
D	I	23	2315	256	HCS	Eclairage Remparts	9 000.00	
D	I	23	2315	224	HCS	Securisation RD8	5 000.00	
D	I	204	204182	235	HCS	Enfouissement Réseaux	5 000.00	
D	I	21	2188	185	HCS	Matériels cuisine cantine	10 000.00	
D	I	21	2158	10021	HCS	Climatiseur Logement Communal	6 000.00	
D	I	23	2313	246	HCS	Cabinet Médical	6 000.00	
D	I	23	2313	130	HCS	Réfection toiture batiments scolaires	5 000.00	
D	I	21	2182	10002	HCS	Matériel de transport	39 000.00	
							Total	120 000,00 €
CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	23	2313	268	HCS	Constructions	-100 000.00	
D	F	022	022		HCS	Dépenses imprévues	-20 000.00	
							Total	-120 000,00 €

Adopter à l'unanimité.

2 – Acquisition foncière (délib 20/2023)

Monsieur le Maire indique au conseil que le domaine de l'Oratoire St Martin, route de St Roman à CAIRANNE, a procédé à l'acquisition de diverses parcelles appartenant à Mme Sophie MEFFRE, dont deux (BC 101 et BC 102) jouxtant la RD 51 et le chemin de la Gayère. M. le Maire précise que l'acquisition amiable de ces deux parcelles est rendue nécessaire en vue des travaux prochains non prévus de confortement de la RD 51 dont la chaussée s'affaisse. Il est précisé qu'en accord avec le vendeur, la Commune a déjà fait procéder début juillet, eu égard à l'urgence, à d'importants travaux de débroussaillage dans le cadre de cette acquisition.

Le conseil municipal décide d'acquérir, auprès de la SCI Domaine de L'Oratoire Saint Martin, les parcelles cadastrée BC 101 et BC 102 d'une superficie cadastrale totale de 1360 M2 pour un prix de deux cent soixante-douze euro (272 €).

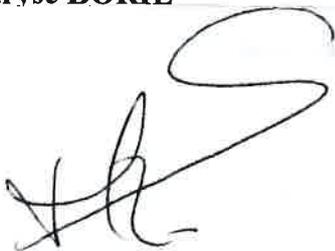
Adopter à l'unanimité.

3 – Délibération portant désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mis en place par le centre de gestion de Vaucluse (délib 21/2023)

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes. Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local. Le centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un collège de déontologie, composé d'un magistrat et d'une fonctionnaire d'Etat à la retraite, reconnus pour leurs expériences et leurs compétences. Le centre de gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires. Le conseil municipal décide de désigner en qualité de référents déontologues des élus le collège mis en place par le Cdg84 ;

Adopter à l'unanimité.

Le secrétaire de séance
Maryse BORIE



Le Maire,
Roger ROSSIN

